

Annexe IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, paragraphe 1er, du Règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit Mercier Van Lanschot GD Fonds Partenaires - Full Equity
Code d'identification pour l'entité juridique 724500D8WOYCL1BUCB80

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Des investissements durables ayant un objectif environnemental ont été réalisés	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'eût pas pour objectif l'investissement durable, il contenait une proportion minimale d'investissements durables de 10,0%
<input type="checkbox"/> Le produit promouvait des caractéristiques E/S mais ne réalisait pas d'investissements durables	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Ce produit a réalisé les investissements durables avec un objectif social suivants	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
	<input type="checkbox"/> Le produit promouvait des caractéristiques E/S mais ne réalisait pas d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le Règlement^o qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure a-t-on satisfait aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qui sont promues par ce produit financier

Au cours de cet exercice, les critères écologiques et sociaux ont été mis en avant de manière efficace.

Les critères écologiques visent à atténuer les effets du changement climatique et à s'y adapter. A ce sujet, on peut confirmer, entre autres, que le compartiment est toujours en bonne voie pour atteindre un niveau d'émissions nettes nulles (sur la base de l'intensité de carbone) d'ici 2050. Les critères sociaux visent à la promotion du travail décent, des niveaux de vie adéquats et d'autres questions sociales. À cet égard, on peut confirmer qu'aucun investissement n'a été effectué dans des entreprises qui n'appliquent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies, ni dans des entreprises qui violent les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ni dans des entreprises qui ont reçu le drapeau rouge de MSCI pour leur implication dans des controverses.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont respectées.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? ... et en comparaison avec les périodes précédentes ?

Les indicateurs de durabilité ont enregistré de bonnes performances. Les indicateurs d'intensité carbone, d'émissions de gaz à effet de serre et d'empreinte carbone ont dépassé le benchmark du compartiment. Nous n'avons pas effectué d'investissement dans des entreprises qui ont échoué à respecter les principes du Pacte mondial des Nations Unies, ni dans des entreprises qui violent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. En outre, le compartiment s'est toujours pleinement conformé aux critères d'exclusion qui avaient été formulés.

Indicateurs environnementaux	Paramètre	2023	2024	% de couvert	% de couvert
Scope 1-émissions de gaz à effet de serre	tonne de CO2e	5 509,14	5 626,81	97%	97%
Scope 2-émissions de gaz à effet de serre	tonne de CO2e	2 879,43	2 570,37	97%	97%
Scope 3-émissions de gaz à effet de serre	tonne de CO2e	73 700,81	88 456,10	97%	97%
Total des émissions de gaz à effet de serre	tonne de CO2e	81 811,74	96 222,88	97%	97%
Empreinte carbone	tonne de CO2e par million d'EUR d'investissement	278,50	232,76	97%	96%
Intensité des gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires des investissements	Moyenne pondérée de tonne de CO2e par million d'EUR de chiffre d'affaires	638,94	532,56	97%	96%
Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements, %	6%	7%	97%	96%
Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Part des investissements, %	70%	58%	87%	74%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - Agriculture, sylviculture et pêche	Gigawattheures par million d'EUR de chiffre d'affaires	0,71	0,03	91%	87%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - Bâtiment	Gigawattheures par million d'EUR de chiffre d'affaires	0,17	0,15	91%	89%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Gigawattheures par million d'EUR de chiffre d'affaires	2,15	1,26	91%	89%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - Industrie	Gigawattheures par million d'EUR de chiffre d'affaires	0,44	0,37	91%	89%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - Extraction de minerais	Gigawattheures par million d'EUR de chiffre d'affaires	2,23	1,80	91%	89%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - Exploitation d'un commerce en biens immobiliers	Gigawattheures par million d'EUR de chiffre d'affaires	0,26	0,24	91%	89%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - Transport et stockage	Gigawattheures par million d'EUR de chiffre d'affaires	0,15	1,68	91%	89%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - Distribution d'eau, gestion des eaux usées et assainissement	Gigawattheures par million d'EUR de chiffre d'affaires	0,38	0,58	91%	89%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - Commerce de gros et de détail, réparation de voitures et de motocyclette	Gigawattheures par million d'EUR de chiffre d'affaires	0,11	0,06	91%	89%
Activités ayant des conséquences négatives pour les zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements, %	0%	5%	97%	96%
Rejets dans l'eau	Part des investissements, %	1 416%	3%	12%	0%

Indicateurs environnementaux	Paramètre	2023	2024	% de couvert	% de couvert
Part de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Part des investissements, %	50%	37%	39%	40%

Indicateurs sociaux	Paramètre	2023	2024	% de couvert	% de couvert
Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des directives de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales	Part des investissements, %	0%	0%	97%	96%
Absence de procédures et mécanismes de conformité pour la surveillance du respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des directives de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part des investissements, %	52%	83%	97%	96%
Ecart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes	% moyen d'écart de rémunération entre les hommes et les femmes	0,13	0,10	28%	19%
Diversité de genre du conseil d'administration	% moyen de femmes membres du conseil d'administration	34%	36%	97%	96%
Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Part des investissements, %	0%	0%	97%	96%

Indicateurs d'implication	Paramètre	2023	2024	% de couvert	% de couvert
Armes controversées	Part des investissements, %	-	0%		100%
Tabac	Part des investissements, %	-	0%		100%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Notre compartiment s'efforce de réaliser, en partie, des investissements qui visent à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique. Il cherche également à réaliser des investissements durables socialement. Ceux-ci visent principalement la santé et le bien-être à tous les âges de la vie. Tesla, par exemple, est un investissement durable, qui contribue à l'atténuation du changement climatique. En tant que pionnier et leader mondial des voitures électriques, Tesla réduit les émissions de gaz à effet de serre du parc automobile mondial. Schneider Electric et NVIDIA en sont d'autres exemples. Schneider Electric contribue à l'atténuation du changement climatique grâce à ses solutions de recharge des voitures électriques, ses logiciels de gestion de l'énergie, ses solutions de stockage des énergies solaire et autres, l'accès à des solutions énergétiques collectives, etc. Les produits de NVIDIA contribuent eux aussi directement à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique. Ainsi, aux États-Unis, la 'National Oceanic and Atmospheric Administration' a choisi NVIDIA pour construire un prototype de "jumeau numérique" de la terre afin d'accélérer la surveillance et les prévisions environnementales, y compris la recherche sur le climat.

Les investissements durables socialement visent au bien-être et à la santé à tous les âges de la vie. Nos diverses participations dans des entreprises du secteur de la santé y contribuent tout particulièrement : Amgen, AstraZeneca, Johnson & Johnson, Novo Nordisk... Cette dernière société, quant à elle, est surtout connue du grand public pour son blockbuster Ozempic. Ce médicament contre le diabète semble également très efficace dans la lutte contre l'obésité.

● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Nous avons évité un impact négatif en n'investissant pas dans :

- les entreprises qui ont échoué à respecter les principes du Pacte mondial des Nations unies,
- les entreprises qui violent les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- celles qui ont reçu un drapeau rouge de MSCI pour leur implication dans des controverses.

Les différents critères d'exclusion applicables et leur intégration par leur biais du score ESG de Kempen y contribuent également.

Dans quelle mesure les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

OCDE	UNGP
Oui	Oui



Comment ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

- Oui
 Non

Le compartiment évalue dans quel mesure les investissements (proposés) sont alignés avec les critères environnementaux et sociaux qu'il promet. Il évalue, grâce aux indicateurs de durabilité spécifique auquel il recourt, dans quelle mesure ces investissements comprennent des indicateurs liés aux principaux effets négatifs. Ces indicateurs sont intégrés dans le processus d'investissement ESG, qui repose sur les "piliers" suivants : sélection négative et basée sur des normes, intégration ESG, "best-in-class" et actionnariat actif par le biais de l'engagement et du vote. La due diligence et le monitoring s'appuient sur le tableau 1 de l'annexe 1, les principales incidences négatives (IAP) 1-6 sur les émissions de gaz à effet de serre, l'IAP 7 sur la biodiversité, l'IAP 8 sur l'eau, l'IAP 9 sur les déchets, et les IAP 10-14 sur les questions sociales et relatives aux personnes.

Quels étaient les principaux investissements de ce produit financier ?

Principaux émetteurs	Secteur	Pays	% d'actifs
Microsoft Corporation	Technologie de l'information	États-Unis	5,7%
Alphabet Inc.	Services de communication	États-Unis	3,7%
Amazon.com, Inc.	Biens de consommation durables	États-Unis	3,1%
ASML Holding N.V.	Technologie de l'information	Pays-Bas	2,9%
Novo Nordisk A/S	Soins de santé	Danemark	2,7%
NVIDIA Corporation	Technologie de l'information	États-Unis	2,6%
LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton, Société Européenne	Biens de consommation durables	France	2,0%
AstraZeneca PLC	Soins de santé	Royaume-Uni	1,8%
Visa Inc.	Service financier	États-Unis	1,6%
TotalEnergies SE	Énergie	France	1,6%
Taiwan Semiconductor Manufacturing Company Limited	Technologie de l'information	Taiwan	1,6%
L'Oréal S.A.	Biens de consommation non durables	France	1,4%
HSBC Holdings plc	Service financier	Royaume-Uni	1,4%
The Home Depot, Inc.	Biens de consommation durables	États-Unis	1,3%
Johnson & Johnson	Soins de santé	États-Unis	1,3%

Les principales incidences négatives sont les incidences négatives les plus significatives qu'ont les décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liées aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



La liste contient les investissements qui constituent la plus grande part d'investissements du produit financier pendant la période de référence, notamment 01 juillet 2023 t/m 30 juin 2024.

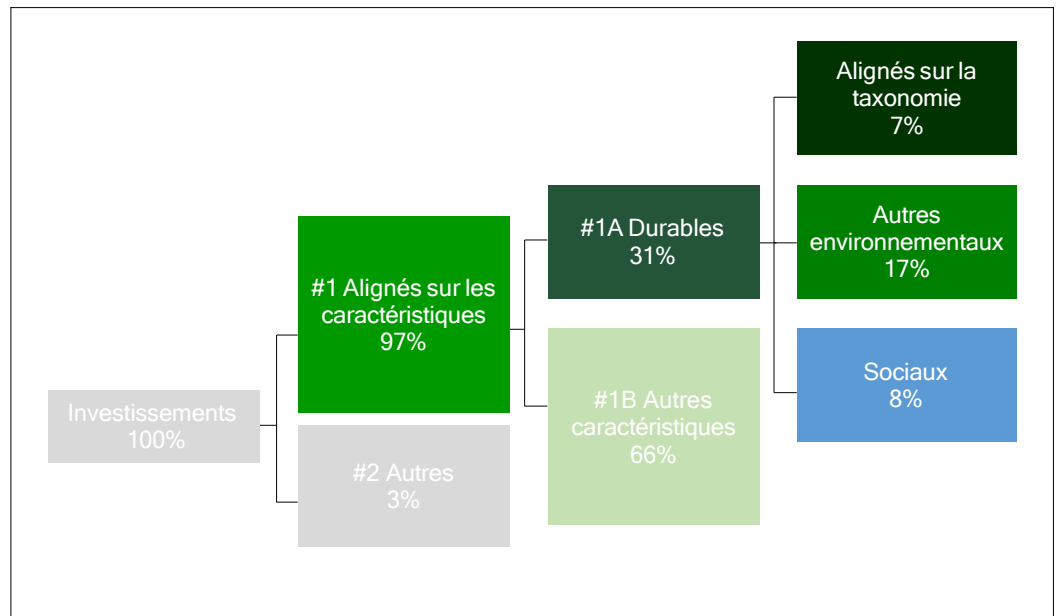


Quelle était la part d'investissements relatifs à la durabilité

Quelle a été l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements opérés dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en parts - le chiffre d'affaires qui indique la mesure dans laquelle les entreprises bénéficiaires des investissements sont «
»
- les dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, qui sont pertinents pour une transition vers une économie verte
- les dépenses d'exploitation (OpEx) qui reflètent les activités opérationnelles de sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;

la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques a-t-on investi ?

Secteur	Alignés sur les caractéristiques E/S	Durables	Autres caractéristiques E/S	Alignés sur la taxinomie	Autres environnement	Sociaux	Autre
Tous	97 %	31 %	66 %	7 %	17 %	8 %	3 %
Services de communication	6 %	0%	6 %	0 %	0%	0%	0%
Biens de consommation durables	12 %	1 %	11 %	1 %	0 %	0 %	0%
Biens de consommation non durables	7 %	3 %	4 %	0 %	3 %	0 %	0%
Énergie	3 %	2 %	1 %	0 %	1 %	0%	0%
Service financier	15 %	0 %	15 %	0 %	0 %	0 %	0%
Soins de santé	12 %	10 %	2 %	0 %	3 %	8 %	0 %
Industrie	11 %	1 %	10 %	0 %	1 %	0 %	0%
Technologie de l'information	23 %	11 %	12 %	4 %	7 %	0%	0%
Industrie de base	4 %	1 %	3 %	0 %	1 %	0 %	0 %
Immobilier	1 %	0 %	1 %	0 %	0 %	0 %	0%
Autre	0 %	0%	0 %	0 %	0%	0%	3 %
Équipement utilitaires	2 %	1 %	1 %	0 %	1 %	0%	0%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE

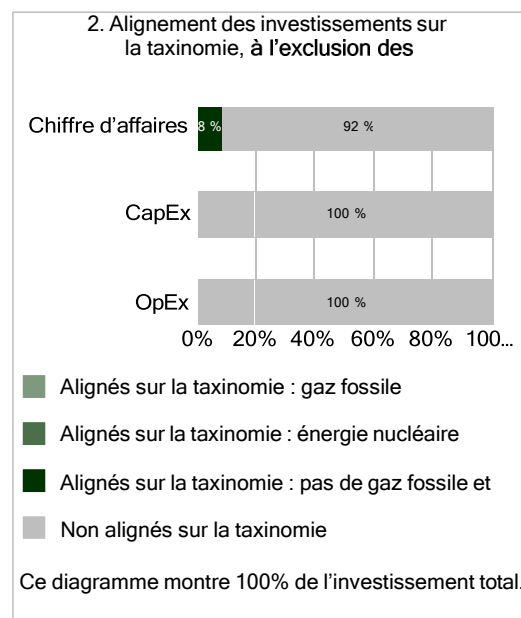
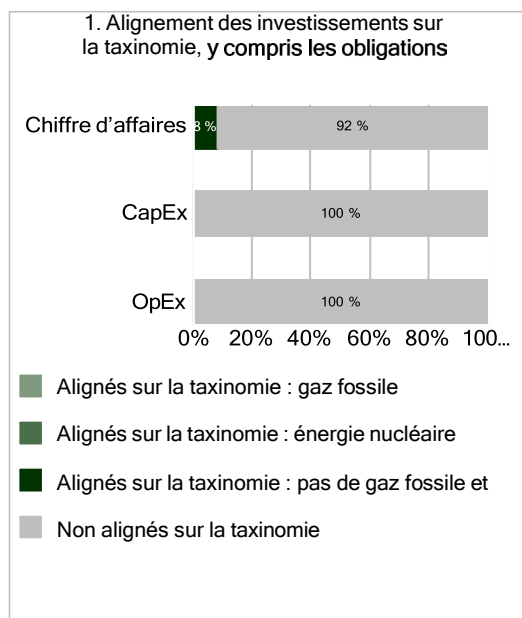
Le produit financier a-t-il investi dans des activités dans les secteurs des gaz fossiles et/ou de l'énergie nucléaire qui répondent à la taxinomie de l'UE ?

Oui

Dans le gaz fossile Énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Il n'existe pas de méthode appropriée pour déterminer si les obligations souveraines sont alignées sur la taxinomie. C'est pourquoi le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie par rapport aux investissements du produit financier à l'exclusion des obligations souveraines.



*Dans ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions aux gouvernements

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont notamment les niveaux d'émission de gaz à effet de serre concordent avec les meilleures performances.



sont des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables** aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du Règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

1 %



Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE se rapportait-il à des périodes de référence antérieures ?

8%. Il s'agit d'un pourcentage légèrement supérieur à celui de la période de référence précédente (4%).



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE

17 %



Quelle était la part d'investissements durables sociaux

8 %



Quels sont les investissements inclus sous «Autres~ »Quelle était leur finalité, et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales

Les "autres" investissements se composent de liquidités détenues à des fins de liquidité et/ou de rééquilibrage. Aucune garantie minimale environnementale ou sociale ne s'applique à la trésorerie du compartiment.

Quelles mesures ont été prises dans la période de référence pour satisfaire aux caractéristiques écologiques et/ou sociales

L'application cohérente de toutes les stratégies de durabilité utilisées (exclusion, filtrage basé sur des normes, intégration ESG, Best-in-class et engagement & voting) constitue toujours la base de la promotion des caractéristiques écologiques et sociales. L'efficacité de ces stratégies se reflète notamment dans la meilleure performance du compartiment par rapport à l'indice de référence sur divers indicateurs de durabilité écologique et sociale.

